

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ex-casernes Municipales) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

Les Compagnies d'assurances sur la vie
sont, en général, depuis la guerre, de misérables cavernes de brigands
Pour les mater, le Gouvernement a le devoir
de s'inspirer du projet Vincent Carlier,
ancien député des Bouches-du-Rhône

Les boches ont épuisé toute notre indignation depuis la déclaration de guerre, aussi voudrions-nous n'avoir que des éloges à adresser à tout ce qui n'est pas ennemi de notre pays ou des vaillants alliés qui luttent à nos côtés pour l'anéantissement de la puissance militaire allemande et le démembrement de l'empire des barbares qui avait rêvé de dominer le monde et de l'asservir à sa criminelle *kultur*.

Hélas ! chaque jour, depuis sept mois, ici ou là, à Tunis ou en France, surgit un scandale nouveau, qui vient secouer l'opinion publique et la pousser au paroxysme de la colère. On vit littéralement sur des charbons ardents, et cette tension extraordinaire de nos nerfs n'est pas sans causer d'irréparables pertes que le pays entier déplore, autant que la mort de nos braves soldats tués sur le front met de tristesse dans les cœurs patriotes.

A la fin de la guerre, aucun écrivain n'arriverait à condenser les faits abominables et vraiment indignes relevés dans cette période particulièrement difficile, contre des individus à l'âme assez basse et vile pour vouloir profiter de la situation, s'il n'a la puissance de travail d'un Zola.

Faire un dénombrement de ces faits serait bien au-dessus de notre tâche ; nous nous contentons, comme tous nos confrères locaux, de stigmatiser au jour le jour ceux de notre sphère d'action qui parviennent à notre connaissance. Il en est cependant qui, bien que s'étant passés hors de la Tunisie ou de l'Algérie, ne sauraient nous laisser indifférent, car ils intéressent tout le monde de France, d'Algérie, de Tunisie et des colonies françaises.

Nous voulons parler des contrats d'assurances sur la vie, contractés bien avant la guerre, que les compagnies refusent impitoyablement d'exécuter sous prétexte que la guerre a apporté un changement dans l'existence de l'assuré qui ne permet plus aux Compagnies de faire face aux engagements pris par elles ! Et délibérément elles rognent de leur propre gré le 50 et même le 75 o/o du capital souscrit.

Malheureusement, le plus grand nombre des veuves ou des héritiers, pressés par le besoin, acceptent ces offres malhonnêtes et les Compagnies se frottent les mains de la bonne opération qui les libère à peu de frais.

Tout le monde, heureusement, n'entend pas être dupe d'agissements blâmables et s'adresse aux tribunaux, non sans avoir préalablement élevé une protestation auprès du ministre compétent.

Un cas entre milliers où la mauvaise foi d'une compagnie d'assurances a été étalé ces jours derniers devant le Tribunal de la Seine. C'est celui d'un premier mécanicien à bord du *Saint-Paul*, armé au port du Havre, nommé Théobalt.

Dans une escale à Marseille, rentrant un soir à minuit de dîner chez des amis, il glisse sur le bord du quai et tombe à l'eau tout à côté de son navire. A ses appels, le premier chauffeur et le capitaine arrivent et le retirent. Il ne reprend pas connaissance et meurt à 2 h. du matin. Le médecin attribua la mort à une congestion cérébrale provoquée par le froid de l'immersion au sortir de table.

De son vivant, Théobalt s'était assuré à une compagnie pour une somme de 10.000 francs, contre les accidents et « la mort immédiate provenant d'une chute involontaire dans l'eau ». Sur la demande de sa veuve, bénéficiaire de son assurance, la compagnie refusa de payer pour plusieurs motifs dont le principal était celui-ci : la mort par immersion dans l'eau ne peut donner lieu à l'indemnité que s'il y a mort immédiate. Or, Théobalt a survécu au moins deux heures. Il a donc fallu plaider.

Après avoir entendu M. Eugène Philippe pour la veuve du mécanicien et M. Paul Bogelot pour la compagnie d'assurances, la 5^e chambre du Tribunal de Paris, sous la présidence de M. Dreyfus, a condamné cette dernière à payer les 10.000 fr. stipulés au contrat.

Le jugement estime, en effet, que le bénéfice de l'assurance reste acquis lorsque l'accident est la cause originaire et directe du décès, la maladie n'étant elle-même que la conséquence de l'accident.

Lorsque notre excellent ami Vincent Carlier était député des Bouches-du-Rhône, il s'était attelé, sans crainte des tempêtes qu'il allait soulever contre lui, à cette question des assurances qu'il voulait monopoliser au profit de l'Etat. A la fin de la législature 1906-1910, la cause était gagnée au Parlement, au Ministère, mais les compagnies d'assurances ne se tinrent pas pour battues, elles semèrent l'or à foison pour faire échouer notre ami, et malheureusement l'or répandu produisit son effet : notre ami ne fut pas réélu. Sa disparition de la scène parlementaire n'est que momentanée, nous l'espérons, et lorsqu'il retournera au Palais-Bourbon reprendra une place qu'il occupait brillamment, on peut dire que les jours des compagnies d'assurances seront comptés.

L'Italie nous a devancés, du reste, dans cette voie, elle a adopté le projet Carlier, et c'est pour elle une source de revenus importants. Comme la France aura besoin, après la guerre, de compter sur toutes les ressources du pays pour combler l'énorme trou creusé, on peut envisager la solution de la question comme proche, surtout après le lamentable et triste spectacle donné par les compagnies de proie d'assurances sur la vie depuis l'ouverture des hostilités.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

Le commerce des « poires »

Ce n'est pas du commerce du fruit savoureux et si apprécié de tous que nous voulons parler, mais de celui de cette catégorie de gens naïfs qui ne demandent qu'à être plumés, tondus, soulagés, sous les plus fallacieux prétextes.

Il était évident que la guerre allait faire surgir quelques-uns de ces commerces exploités de la crédulité humaine. On n'a qu'à ouvrir le premier journal venu pour y trouver des annonces où les escrocs proposent des cierges bénis de Lourdes avec image spéciale dans les prix forts, des médailles également bénies, ou des pièces du pape qui ne le seraient pas moins, n'ayant plus cours et que l'on offre carrément au triple de leur valeur, un moyen commode et pratique de s'en débarrasser en réalisant un bénéfice malhonnête de deux cents pour cent ! ce qui est joli, on en conviendra.

Les exploités, pour écouler leur mauvaise marchandise dans les prix forts, ont le toupet d'affirmer qu'elles sont bénies comme si le pape pouvait prêter son concours à cette escroquerie !

Il nous semble que les parquets pourraient intervenir utilement dans toutes ces affaires malpropres où l'escroquerie est flagrante. Nous ne voulons empêcher personne de gagner sa vie comme il l'entend, mais ces commerces de cierges, médailles, pièces du pape et autres attrape-rigauds au moyen d'une publicité soutenue, ne sauraient impunément être tolérés.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

L'Ouenza

Nous constatons que notre excellent confrère Candas, de la *Tribune Bônoise*, n'a pas répondu à notre question sur la composition du consortium de l'Ouenza, qui, à notre avis, contient des hollando-austro-boches qu'il faut éliminer et vivement. La Hollande est à mettre dans le même sac que les bandits dont elle assurait le ravitaillement au mépris de sa neutralité.

Les plaques anti-boches

Depuis quelques jours, on voit, chez des commerçants de Marseille, le modèle du panonceau de la Ligue Anti-Austro-Boche. Placé bien en évidence, dans les vitrines ou à la porte du magasin, ce panonceau sera comme une marque garantissant à l'acheteur que les marchandises offertes ne sont pas d'origine ennemie.

Est-ce qu'à Tunis l'exemple ne sera pas suivi ? Malheureusement, nous craignons fort que le nombre des commerçants ne soit très réduit, car la plupart des magasins sont approvisionnés, et pour longtemps peut-être, de marchandises de provenance allemande ou autrichienne, n'est-ce pas, MM. S et B, membres de la Ligue anti-allemande de Tunisie ?

Pour les éleveurs algéro-tunisiens

Le Ministre de la Guerre vient de faire connaître que, d'accord avec le Général commandant en chef, il est disposé à faire consommer aux armées en opérations de la viande de mouton d'Algérie-Tunisie dans la limite d'un maximum de 45.000 têtes par semaine, correspondant environ à une distribution hebdomadaire.

Les moutons ne seront livrés à l'administration militaire, qu'après s'être refaits par un séjour suffisamment prolongé dans les pâturages du Midi, suivant les usages du commerce. Le prix de revient au moment de la livraison, ne devra pas dépasser 0 fr. 90 le kilo de viande sur pied.

Intervenant au moment où le troupeau d'Algérie-Tunisie va être en parfait état,

LES « BEDITES » BÉNÉFICES de la Cie du Gaz et des Eaux

Puisque la Compagnie du Gaz, de l'Electricité et des Eaux nous a fourni l'occasion de la saisir par le « cou », si l'on peut dire ainsi, nous aurions grandement tort de la lâcher avant d'avoir étalé devant le public certaines anomalies pour qu'elles disparaissent avec la société elle-même, si c'est possible, à la première occasion favorable qui pourra se produire.

Cette occasion, le Gouvernement va peut-être l'avoir à sa disposition si la société n'a pris les dispositions nécessaires en vue de son approvisionnement en charbon pour notre éclairage au gaz.

A ce propos, que dirait-on si l'épicier, le boucher, le boulanger et tous les commerçants qui emploient des balances, réclamaient un supplément sur les prix d'achat pour l'emploi des balances qui ont servi à peser la marchandise ? on la trouverait mauvaise et on enverrait à la balance le commerçant assez mal avisé pour faire payer aux clients les instruments de pesage nécessaires à son commerce.

Pourquoi ce qui serait considéré chez un commerçant comme un acte de pure folie, qui détournerait tout client de l'homme assez mal avisé pour agir ainsi, est-il admis, toléré, subi, lorsqu'il s'agit d'une Compagnie des eaux, du gaz et de l'électricité ?

Cette Compagnie n'est-elle pas un commerçant au même degré que les commerçants cités plus haut ? Evidemment oui, mais... elle jouit en plus d'un monopole, et ce monopole lui permet de faire payer à ses clients ce que ni le boucher, ni l'épicier ou le boulanger, sujets à la concurrence, n'oseraient jamais réclamer à leurs clients.

Pourtant, il est des villes, comme

Marseille par exemple, où la Compagnie du Gaz n'impose aucune location pour ses compteurs : mieux, elle délivre GRATUITEMENT les fourneaux de cuisine qui lui sont demandés par ses clients, ce qui change un peu de la façon d'opérer de Tunis.

Cette location de compteurs à gaz, eau et électricité, est abusive au premier chef et si elle est inscrite dans le cahier des charges, l'auteur n'en est pas à féliciter, elle doit disparaître sans retard avec toutes les autres charges imposées par la Compagnie du Gaz et des Eaux, qui a réellement reçu un gâteau qu'on peut aisément qualifier de royal avec la prorogation pour cinquante années de son contrat primitif alors sur le point d'expirer.

Cette location de compteurs est un placement de premier choix, comme qui dirait de père de famille, qui oscille entre 12 et 24 o/o, c'est de l'usure au premier chef, aussi nous nous demandons pourquoi on poursuit le banquier qui prête au-dessus du 6 o/o alors qu'on ne pipe mot des exigences de la Compagnie du Gaz, Eaux et Electricité ?

Nous avons parlé, dans notre premier article, de bénéfices... douteux, pour être parlementaire, ce sera l'objet de prochains articles. Et l'on verra si nous avons raison d'élever la voix pour que cesse un abus intolérable et prenne fin l'exercice d'un riche monopole si la Compagnie concessionnaire se déclarait impuissante à l'assurer sous le fallacieux et vain prétexte annoncé de ne pouvoir se ravitailler en charbon.

L'occasion serait à saisir pour ainsi dire par les cheveux, et nous comptons bien que le Gouvernement n'y manquerait pas.

J.-S.-P.

la décision de M. Millerand paraît de nature à assurer la reprise immédiate des transactions sur les moutons algéro-tunisiens.

Caveant consules

Depuis deux ou trois mois, on discute ferme, dans la presse tunisienne, la question de l'exportation de nos huiles. Les avis sont, naturellement, partagés.

Les producteurs préchent pour l'exportation, et les consommateurs pour la prohibition.

Le *Journal de Genève*, qui n'est pas partie aux débats, indique à nos dirigeants la conduite à tenir, dans une information sur les précautions prises contre la disette dans le duché de Bade où les légumes commencent à faire défaut et le mois prochain les huiles et les graisses manquent aussi.

On conseille de semer des pois, des lentilles, des haricots, des pommes de terre et de faire des semis de plantes oléagineuses !

Espérons que les partisans à outrance de l'exportation des huiles en Italie ou ailleurs, remettront leurs arguments et laisseront à la population le stock à peine suffisant qui lui reste pour arriver à la prochaine récolte sans avoir à payer les prix que nous avons connus il y a deux ou trois ans.

La pêche à la langouste

Nous sommes à la veille de l'ouverture de la pêche à la langouste dont Tunis — le croirait-on ? — est si peu approvisionnée qu'on y paie ce crustacé plus cher qu'à Marseille !

Et cependant cette pêche est très active dans les eaux tunisiennes, de Tabarka à Bizerte et l'île de La Galite en est le dépôt principal d'où partent les expéditions pour l'Italie en général.

La population tunisienne ne serait pas fâchée, pour une fois, savez-vous, que la pêche lui fut réservée naturellement à des prix abordables qui ne l'étaient pas les années précédentes.

Noms d'oiseaux

Le prince de Bülow avait, disait-on, offert à l'Italie, pour prix de sa neutralité, le Trentin, qui n'appartient pas à l'Allemagne mais à l'Autriche. François-Joseph ayant refusé de faire bénévolement ce

cadeau à son ex-allié, le tudesque ambassadeur l'aurait appelé : « vieux chameau ».

Et voilà comment échoua la grande mission qui devait assurer la victoire à nos ennemis.

Un PLAIDOYER ITALIEN

Il y a bien longtemps déjà — j'imagine que ce devait être au mois d'octobre — j'écrivis dans le *Petit Marseillais* un article où je mettais en scène un jeune diplomate italien. Et je disais à celui-ci : « Après tout, si votre pays persiste à garder la neutralité, ce qui, d'ailleurs, est son droit, pourquoi les alliés, le cas échéant, ne chercheraient-ils point à faire leur paix séparée avec l'Autriche-Hongrie en lui assurant la conservation du Trentin et de la Dalmatie ? ».

Voici que, quatre mois plus tard, je reçois d'un neutre, ami de l'Italie et de la France, une réponse rédigée en termes fort courtois et qui fait trop d'honneur à celui qui l'a écrite et pensée pour que je ne la reproduise pas en entier :

« L'attention a été frappée par les idées que vous avez exprimées dans votre article « Ma diplomatie » où l'égoïsme patriotique — d'ailleurs excusable — vous induit à envisager la neutralité italienne au seul point de vue des intérêts immédiats français, sans tenir compte de la complexité des intérêts et des aspirations légitimes de l'Italie. Beaucoup de vos compatriotes pensent sans doute comme vous, et c'est une raison de plus pour se demander si les arguments mis en avant sont de nature à servir en Italie la cause française, car c'est là, je le suppose, le but de votre bel article.

« A en juger d'après ce que vous y avez dit, la franche neutralité de l'Italie, qui permit au Gouvernement

français de dégarnir ses frontières alpines, et de disposer, dès le début de la guerre, de 400.000 soldats de plus pour affronter l'odieuse agression allemande, de transporter tranquillement vos troupes africaines à travers la Méditerranée; tout cela, joint au fait que des Italiens combattent et meurent dans les rangs français, ne compte pour rien. Votre « diplomatie » consiste à faire entendre à l'Italie que, pour obtenir Trieste et le Trentin, elle doit vous apporter sans tarder l'appoint d'un million de soldats, le concours de sa flotte, l'holocauste d'une centaine de mille vies, avec la dépense d'un couple de milliards de francs. Autrement, dites-vous, l'Italie n'aura rien. L'Istrie et le Trentin seront dévolus à d'autres.

« ... Il ne s'agit pas de diplomatie, mais de justice, dans l'appréciation de l'aide que vous invoquez pour assurer le salut immédiat de la France.

« Certes, l'Italie doit agir, et elle agira. Mais elle attend son heure, car l'Istrie et le Trentin peuvent être conquis de deux façons : soit que l'Italie se jette de suite dans la mêlée en hâtant la débâcle austro-allemande — ce qui lui coûterait gros; soit qu'elle attende l'épuisement de l'Autriche — ce qui demanderait moins de sacrifices.

« ... Lorsque M. Lavis, de l'Académie Française, s'écrie : « Nous déplorons nos erreurs », cet aveu implique l'idée des réparations dues.

« En effet, erreur l'occupation de Rome contre l'Italie, après le brusque arrêt de la campagne de 1859 et après l'annexion de Nice et de la Savoie. Erreur et injustice la conquête de la Tunisie sur les conseils astucieux du Bismarck, après 1870, alors que les intérêts et le nombre des résidents italiens dans la Régence étaient de beaucoup supérieurs aux intérêts et au nombre des Français. Et vous fûtes ainsi les fauteurs de la Triple-Alliance. Erreur aussi, entre autres, l'attitude comminatoire du Gouvernement français, menaçant de guerre l'Italie à la suite des incidents du Carthage et du Manoubâ, alors que la contrebande de guerre et le passage d'officiers turcs se pratiquaient constamment par les frontières de Tunisie en Tripolitaine.

« Certes, l'Italie vibre et frémit en ce moment, malgré le cataclysme d'AVEZZANO, prête à se mettre en armes aux côtés de la France; mais

elle n'entend pas se laisser entraîner par des arguments tels que ceux que vous invoquez. Elle attend de sa sœur un mot de justice, le mot du cœur qui jettera les deux peuples dans les bras l'un de l'autre ».

Il y a dans cette lettre des choses tout-à-fait raisonnables, exprimées dans un très beau langage. Je dirai même que tout y est raisonnable. Qu'il me soit permis cependant de dire quelques mots des « erreurs » (?) de la France. Se reprocher des erreurs passées ne mène à rien de bon en diplomatie. Si nous avions continué à reprocher aux Anglais la mort de Jeanne d'Arc, la conquête du Canada, la bataille de Waterloo, la ruine de notre marine marchande au début du XIX^e siècle et notre évincement de l'Égypte — et c'étaient là des griefs sérieux, n'est-il pas vrai? — nous ne nous battrions point côte à côte aujourd'hui.

Quant à l'annexion par nous de la Tunisie, c'est une autre affaire, et j'avoue que je n'y puis voir une erreur. Il y avait des Italiens et des intérêts italiens dans la Régence, rien n'est plus certain. Mais, d'autre part, la Tunisie jouxte l'Algérie, elle devait tomber dans notre domaine africain comme un fruit mûr — d'autant qu'en 1878 l'Italie était incapable de s'en emparer. Il faut voir les choses comme elles sont.

Enfin, je prie mon correspondant de ne pas oublier que si l'Italie possède aujourd'hui la Tripolitaine, l'accord que nous avons fait avec elle, à cet égard, y est pour quelque chose. Nous avons eu raison de le faire. Il n'en est pas moins vrai que nous y risquions quelque chose : la mauvaise humeur de la Turquie, mauvaise humeur dont nous voyons aujourd'hui les conséquences, en est la preuve.

Mais quand ce correspondant nous rappelle que des Italiens combattent en cet instant avec nous, il est impossible de ne pas s'incliner, il est impossible de ne pas inscrire dans son cœur cette dette de reconnaissance. J'irais même plus loin : en 1897, j'ai rencontré les mêmes garibaldiens dans les plaines de Thessalie, luttant avec les Grecs contre la barbarie turque. On trouve encore en Italie un bataillon sacré prêt à verser son sang toutes les fois que se prononce le mot « liberté », alors qu'il ne se rencontre plus en France

que des individualités isolées : je l'avoue à notre honte et à la gloire de nos frères cisalpins.

Quand aussi le correspondant proteste que l'Italie a le droit de choisir son heure pour satisfaire ses ambitions nationales au meilleur marché possible en hommes et en argent, j'estime que son langage est parfaitement sensé : l'Italie n'entrerait dans le conflit que pour « gagner », alors que nous combattons pour notre existence. Elle a donc le droit de proportionner les risques aux bénéfices. Il serait antipatriotique, de la part de ses hommes d'État, d'agir différemment. Et l'ouvrier de l'onzième heure doit recevoir son salaire comme les autres. Seulement... seulement, il ne faut pas qu'il soit onze heures et demie ou midi moins cinq. C'est aux hommes d'État à regarder leur montre.

Et maintenant, pourquoi, jadis, ai-je suggéré à ce « jeune diplomate italien » qu'on pourrait peut-être s'entendre avec l'Autriche-Hongrie si sa patrie ne marchait pas? Je vais vous révéler un secret plein d'horreur : bien qu'il ne fût, j'en suis sûr, chargé d'aucune mission, étant un officieux en quasi disponibilité, il s'efforçait, dans tous les milieux, de répandre le bruit que le prix du concours de l'Italie serait... la Tunisie.

L'Allemagne a, de la sorte, de bons amis qui excellent à ce jeu. S'il est question des japonais, on nous décourage en parlant de l'Indo-Chine. De l'Italie, on nous prévient qu'elle réclame Bizerte. Je m'amusai donc à lui jouer un tour, par l'intermédiaire du Petit Marseillais; la suite m'a prouvé que je n'avais pas eu tort, car il a changé de conversation.

Pierre MILLE.

Charmant pays !

L'administration d'un journal de Constantine, l'Echo du Soir, a reçu de son secrétaire de rédaction la lettre suivante que nous nous gardons de commenter, laissant à nos lecteurs le soin de le faire :

« A Messieurs Pompéani et Carbonel.

Mes bien chers amis, L'histoire du pot de terre et du pot de fer sera éternelle et toujours les petits pâtiront des sottises et de la vanité des grands.

J'ai rencontré mon pot de fer et si plein de vanité que, malgré son intelligence

incontestable, il est passé de rassembler à un sot. Il faut donc ou me soumettre ou être brisé

Mon caractère répugne à ces alternatives.

Puisque, sous la troisième République, on ne peut, à Constantine, dire la Vérité, même courtoisement, sans être menacé de perdre sa modeste situation, je me retire du journalisme et vous prie de vouloir bien supprimer mon pseudonyme de notre cher et courageux petit journal.

C'est le cœur plein de tristesse que je me sépare de vous et que je prends congé de nos amis et de nos lecteurs dévoués et assidus. Je ne leur dis pas adieu, mais au revoir.

La menace, en effet, loin de m'intimider, m'a toujours aiguillonné, et puisque, pour dire la Vérité, il est indispensable d'être indépendant, je vais m'employer à le devenir.

Ce jour-là, j'en jure Dieu ! mon pot de fer aura des chances de tourner en passoire. Avouez, amis, qu'il aura tout fait pour cela.

Affectueux salut, M. VARON.

Et nous sommes en République !

NOUVELLES DIVERSES

L'art et la guerre

Nous l'avons dit déjà le 31 janvier : l'organe germanophile de Naples fait une propagande gallophobe effrénée. Le Temps le répète après nous : la sublime romancière dont les snobs de Paris détachèrent les cheveux après certaine représentation au théâtre de la Renaissance nous montre aujourd'hui sa gratitude.

Nous ne l'avons pas volé, mais il ne faudra plus recommencer.

Guillaume le Mahométan

Les journaux ottomans : Terdjimany-Afkier, Sabah, Hanumlar, Ghazettash, Djarideh-Sharkeyeh n'appellent plus le grotesque Kaiser que « Sa Majesté Islamique ».

Le Grand Turc ! Mais ses 500 femmes doivent bien le gêner !

Les Neutres


Les actes de piraterie commis par l'Allemagne à la suite de sa déclaration du 4 février, ont eu le don de faire pencher la balance du côté des Alliés, qui ont aujourd'hui la majorité des Neutres avec eux.

Mais la sympathie est insuffisante, écrit M. Roosevelt, ancien président des États-Unis : il faut agir, et il est inadmissible de laisser s'accomplir un crime que l'on peut empêcher ; l'indifférence est une honte et un danger et c'est une farce que la politique qui consiste à enregistrer dans des contrats des réformes humanitaires pour les laisser violer avec résignation.

Bien dit aujourd'hui, mieux fait demain.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
ARROSEMENT — DISTRIBUTION D'EAU
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS


DEMANDEZ PARTOUT
Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR
Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE
Seul Concessionnaire p^r toute la Tunisie :
Sion Guez
19, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"
Le gérant : J. Giannitrapani.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBIL OIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0-74

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)
Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Bezançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomadaire)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédi Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & C. FALONI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor
Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS


TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN - JARDIN D'HIVER
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE